

Le Loiret aménage un giratoire au croisement de la RD921 et la RD14 à Vienne-en-Val

À partir du 17 juin, pour une durée de 4 mois, sous réserve de conditions climatiques favorables, le Département du Loiret réalisera des travaux d'aménagement d'un giratoire entre la RD921 et la RD14 à Vienne-en-Val.

Le chantier est composé de 4 phases :

- phase 0 : du 17 au 21 juin
 - o circulation déviée dans le sens Vienne-en-Val / Saint-Cyr-en-Val via la RD13 et maintien de la circulation dans le sens Saint-Cyr-en-Val / Vienne-en-Val.
- phase 1 : du 24 juin au 12 août
 - o circulation maintenue sur la RD14 en double sens
 - o circulation interrompue sur la RD921 dans les 2 sens de circulation
 - déviation via la RD13 et la RD14
- phase 2 : du 2 septembre au 4 octobre
 - o circulation maintenue sur la RD921 en alternat par feux
 - o circulation interrompue sur la RD14
 - déviation via la RD13 et RD921
- phase 3 : du 7 au 11 octobre
 - o alternat de circulation dans la zone de chantier sur les RD921 et RD14 pour la réalisation de la couche de roulement

Durant les travaux, les usagers de la route sont invités à faire preuve de prudence au cours des différentes phases de chantier.

Pour la sécurité de tous, le Département invite les usagers à respecter les restrictions de circulation et la limitation de vitesse aux abords des travaux.

Le Département du Loiret poursuit son action au service des usagers (habitants, touristes et entreprises) afin de leur garantir sécurité et bonnes conditions de circulation sur les 3 612 km de routes départementales. Conscient de la gêne occasionnée, le Loiret met tout en œuvre pour réaliser ces travaux dans des délais les plus courts possible et remercie les usagers de leur compréhension.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr